



Conseil de quartier Miotte Forges

Lundi 19 septembre 2016
20h





Ordre du jour du Conseil de quartier

- Travaux de modernisation de l'éclairage public
- Projet de sensibilisation aux économies d'énergie
- Présentation du projet de création d'une voirie entre l'avenue Jean Moulin et la rue de Marseille
- Aménagement de l'avenue du Parc
- Comité des Fêtes
- École numérique
- Point sur la campagne 2016 du budget participatif
- Retour sur les questions
- Parole aux habitants





Présentation des travaux de modernisation de l'éclairage public

Par

Jean-Marie HERZOG

Adjoint au Maire Chargé de l'Urbanisme et des Travaux



La réduction de la consommation énergétique de la Ville de Belfort est l'un des enjeux de notre mandat.

Les moyens :

Remplacement entre octobre 2016 et mai 2017 de 200 points lumineux soit 40% du parc.

Le coût : 2 200 000 euros TTC

Les économies réalisées chaque année : 300 000 euros TTC
(Consommation + contrat de maintenance)



Vision générale des interventions Sur votre quartier

Quartier Miotte Forges

- Remplacement de 210 luminaires vétustes par des luminaires LEDs
- Remplacement des projecteurs des remparts de la tour de la Miotte
- Installation de 9 contrôleurs et rénovation d'armoires de contrôles
- Economies d'énergie générées sur le quartier:
120 189kWh soit environ **13 000€**
- Travaux Hiver 2016 – Printemps 2017

- Les principales rues traitées :

Rue de la 5^e DB

Rues Parmentier et Germinal

Rues Bussières, Ferrié, Steiner

Carrefour de l'Espérance

Rue Ph Grille

Rues As de Trèfle, Picard, Peugeot

Avenue de la Miotte

Exemple de remplacement de lanternes



Avant

Après
Visible sur la Mer de Sable
aux Glacis du Château



Présentation du projet de sensibilisation aux économies d'énergie

Par

Jean-Marie HERZOG

Adjoint au Maire Chargé de l'Urbanisme et des Travaux



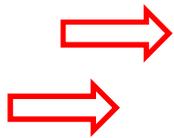
La Ville de Belfort a engagé mi-2015 un projet d'économies d'énergie sur ses bâtiments publics les plus énergivores et confié un marché de performance à un groupement d'entreprises

- Objet du marché: conduite, maintenance, modernisation des installations de génie climatique.
- Durée de 9 ans
- Nombre de bâtiments : 30
- Montant des travaux : 931 723 € TTC sur 4 ans



- Objectifs : - 20% de consommations d'énergie et d'émissions de CO₂. Une réduction des dépenses de -100k€ TTC/an à l'issue des travaux
- Des ateliers de sensibilisation du public aux éco-gestes sont prévus cet automne:
 - bibliothèque des 4 As
 - marchés des Vosges et Fréry
 - Écoles élémentaires Victor Hugo et Hubert Meztger

Manifestations organisées par la Ville de Belfort



au marché Fréry, le samedi 8 octobre 2016 de 10h à 12h

au marché des Vosges, le dimanche 9 octobre 2016 de 10h à 12h



Un atelier consommations électriques :
utiliser un vélo pour mesurer l'énergie
nécessaire au fonctionnement des appareils



Un atelier eau : mesurer le
débit d'un robinet avec et
sans mousseur économe.
Calculer les économies en
 m^3 et en €



Un atelier éclairage : comparer 3 types de lampes. Aide pour lire les emballages et bien choisir une ampoule

**DISCUTER ET ECHANGER SUR LES ECO-GESTES AVEC LES
REPRESENTANTS DE L'ESPACE INFO ENERGIE**



**Présentation du projet de création
d'une voie de desserte entre l'avenue Jean Moulin
et la rue de Marseille**

Par

Jean-Marie HERZOG

Adjoint au Maire Chargé de l'Urbanisme et des Travaux



CONTEXTE

La Ville de Belfort, dans le cadre de la valorisation de son patrimoine foncier souhaite réaliser une voie de desserte entre la rue de Marseille et l'Avenue Jean Moulin afin d'assurer dans un second temps l'urbanisation des parcelles disponibles.



Rue de Marseille



Avenue J Moulin

PROJET et TRAVAUX MIS EN OEUVRE

→ Voie, d'une longueur de 120 m, qui s'intégrera parfaitement dans l'espace disponible et viendra se raccorder au niveau de l'entrée de la Maison de Quartier des Forges

→ Affouillement, pose de canalisations et autres réseaux (gaz, électricité, télécom) afin de permettre à terme le raccordement des constructions.



Terrassement et mise en forme de la voie de circulation (calibrée à 6 m) et de ses trottoirs (de 2 m afin de garantir le chemin P.M.R.). L'éclairage public respectera nos contraintes de performances énergétiques.

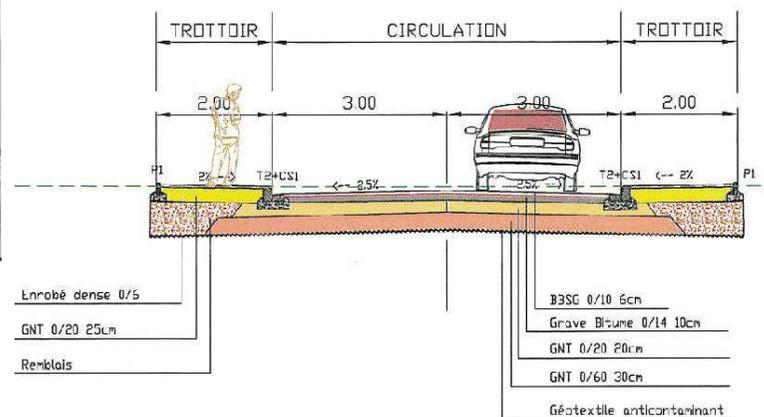


Habillage de la voie afin de garantir son étanchéité et la libre circulation.
Toutefois, l'enrobé définitif ne sera pas mis en œuvre tant que les parcelles ne sont pas urbanisées afin de se prémunir de toute dégradation.



PROFIL EN TRAVERS TYPE AA

Echelle : 1/100



➔ Le trafic sur cette voie, nouvellement créée sera compris après estimation entre 500 et 1 000 véhicules/j et il sera possible à terme de la limiter à 30 km/h.

VOIE DE DESSERTE ENTRE L'AVENUE J. MOULIN et LA RUE DE MARSEILLE

Budget de l'opération :

300 000 € TTC

Planning de l'opération :

Octobre / Novembre 2016



Présentation du projet d'aménagement De l'avenue du Parc

Par

Toujours en attente du document

**Thierry Chipot fait le point avec la SODEB qui devra être présente pour
présenter le dossier et le maire**





Présentation
du Comité des Fêtes
Par
Patrick FORESTIER
Président



Son historique

- 1er février 1930** : création d'un **Comité Extra-municipal des Fêtes (CEMF)**
- Après-guerre** : instauration d'une **Commission Municipale des Fêtes (CMF)** gérée en interne par la mairie
- Octobre 1961** : retour au **CEMF**
- 1985** : Décision par la Municipalité de la création du **service Fêtes et Cérémonies**
- 7 décembre 2015** : création du **Comité des Fêtes de la ville de Belfort**

Sa composition

- Un Conseil d'Administration composé de 20 membres :
Bureau, membres de droit, membres cooptés, membres élus
- Une cinquantaine de membres bénévoles



Ses moyens

- Locaux administratifs : 4, rue des Nouvelles
- Locaux techniques : TECHNOM 5



Comment nous rejoindre

En contactant :



-son Président Patrick FORESTIER : **Port. 06 84 98 08 56**

-le Comité des Fêtes : **Tél. 03 84 54 98 08**

-par mail : **comitedesfetesdebelfort@gmail.com**





Présentation de l'École Numérique

Par

Ian BOUCARD

Président du Conseil de quartier



Ecole Numérique

L'école numérique c'est quoi ?

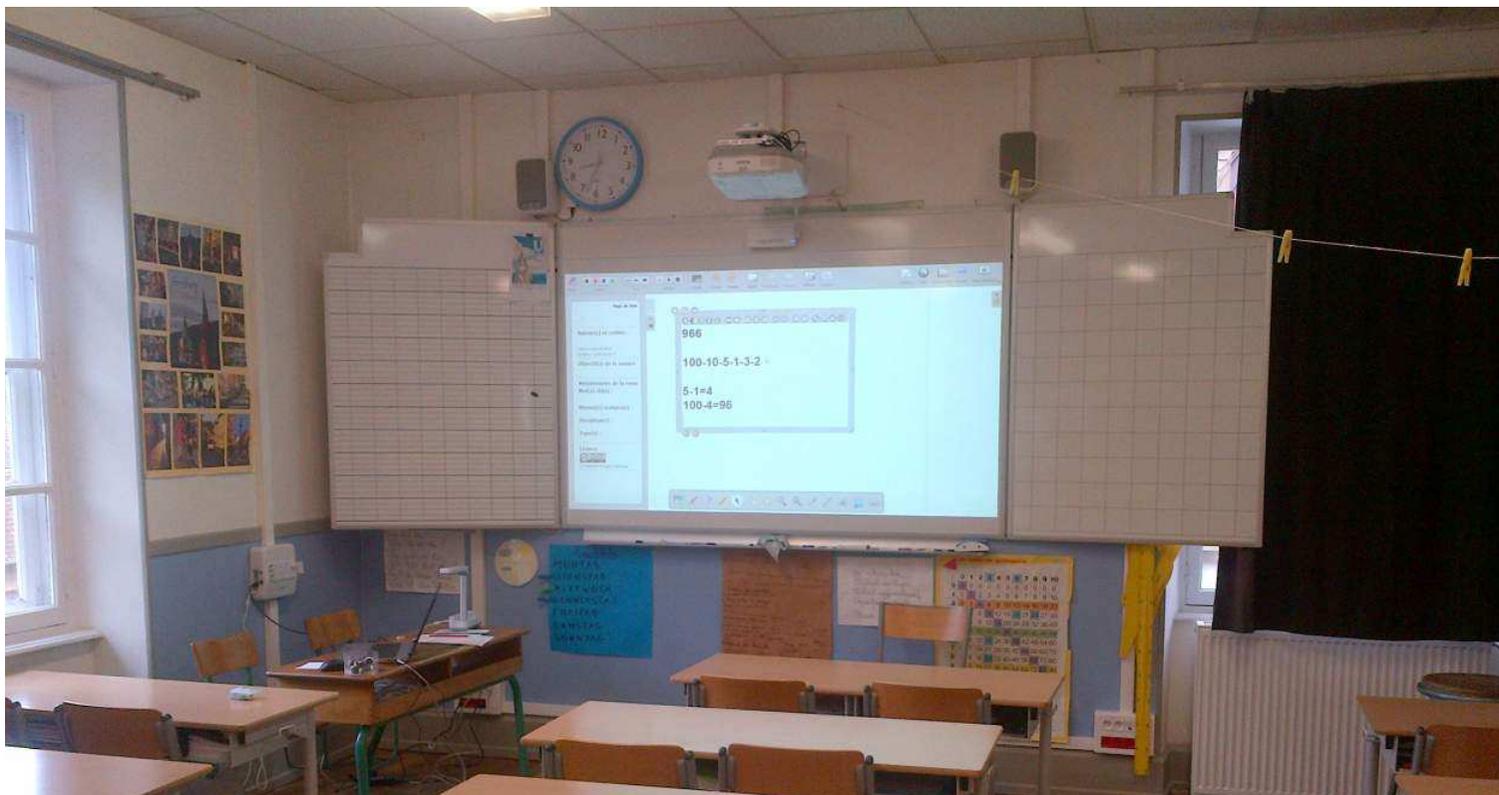


Les objectifs de l'école numérique

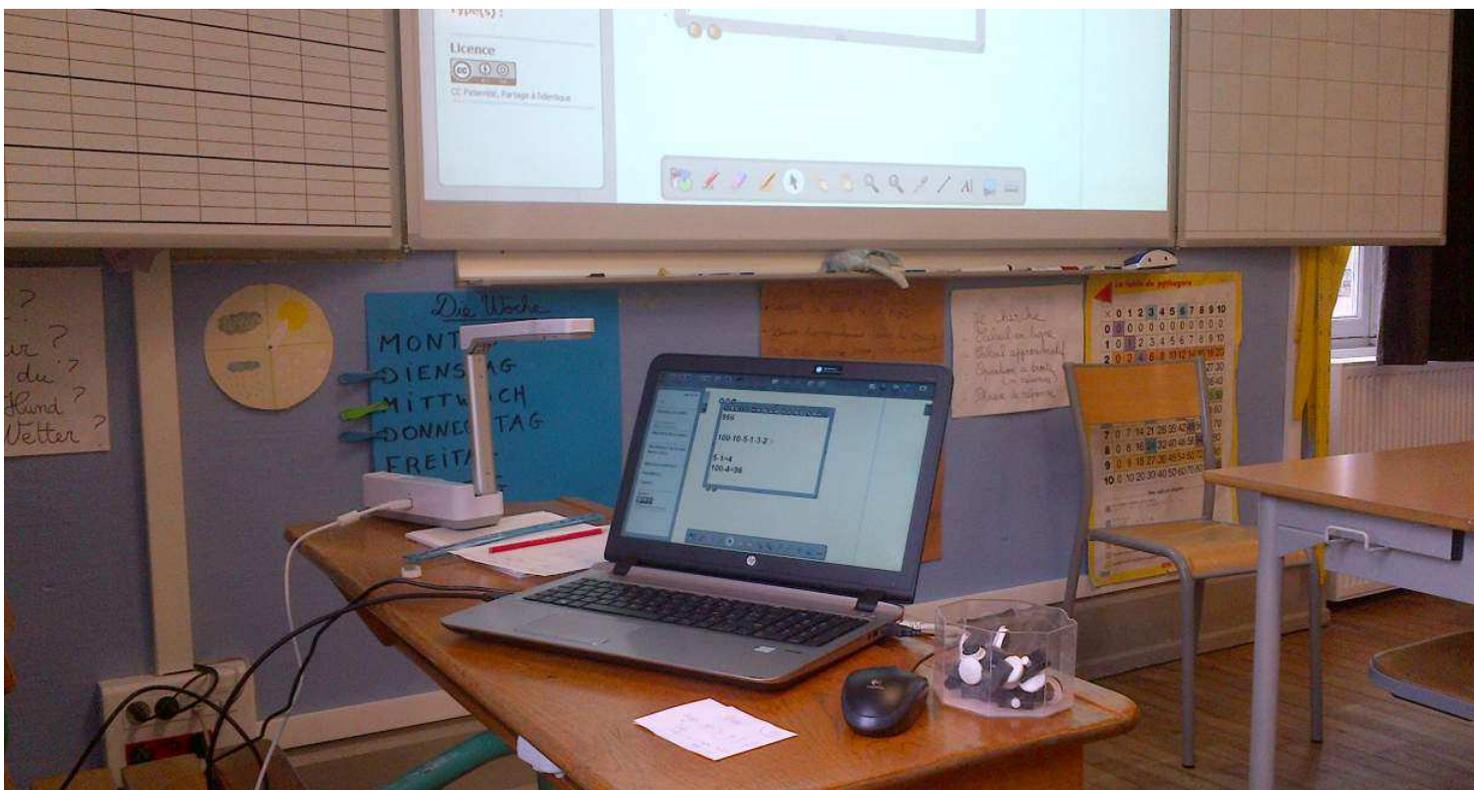
- ✓ Rendre les élèves **plus autonomes, plus responsables et investis** dans leur travail quotidien;
- ✓ Développer des méthodes d'apprentissages innovantes pour favoriser la réussite scolaire et développer l'autonomie ;
- ✓ Former des citoyens responsables et autonomes à l'ère numérique et leur permettre de bénéficier de toutes les opportunités offertes par le numérique
- ✓ Préparer les élèves aux emplois digitaux de demain.

L'école numérique, c'est quoi?

- ✓ Un espace de travail et de gestion partagé ;
- ✓ 18 heures de formation pour chaque enseignant assurée par CANOPE et l'Education Nationale ;
- ✓ Du matériel :
 - 1 vidéoprojecteur interactif et tactile par classe ;
 - 1 PC portable pour la gestion des tablettes et du vidéoprojecteur par classe ;
 - 1 tableau blanc triptyque classique ;
 - 1 système de sonorisation autonome par classe ;
 - 1 visualiseur permettant de projeter n'importe quel document physique ;
 - 2 valises de 15 tablettes chacune avec une borne wifi pour un maximum de 4 classes.



Vidéoprojecteur interactif et tactile
Tableau blanc triptyque classique
Système de sonorisation autonome



PC portable pour la gestion des matériels
Visualiseur pour projection



Tablettes et bornes WiFi

Un projet d'envergure à l'échelle de l'agglomération en 3 phases

Pour Belfort :

15 écoles; 120 classes ; 34 classes mobiles ; 1020 tablettes

1 803 élèves concernés / 2 437 en 2016

Avril 2016	Eté 2016	Eté 2017
LOUIS PERGAUD	DE CHATEAUDUN	VICTOR HUGO
JEAN JAURES	R. AUBERT	RENE RUCKLIN
LOUIS ARAGON	JEAN MOULIN	LES BARRES
SAINT-EXUPERY	EMILE GEHANT	
JULES HEIDET	VICTOR SCHOELCHER	
	HUBERT METZGER	
	PIERRE DREYFUS SCHMIDT	

Plus d'un million d'euros investis sur Belfort





Budget Participatif :

Point sur la campagne 2016

Par

Delphine MENTRÉ

Adjointe au Maire Chargée des Consultations Citoyennes





Présentation du suivi des questions

Par

Ian BOUCARD

Président du Conseil de quartier





Point sur les demandes Conseil de quartier 23/05/2016

Espaces Verts



Point sur les demandes Conseil de quartier 23/05/2016

- **Carrefour de la rue de Marseille et de la rue Auguste Bussière : demande d'élagage des arbustes qui gênent la visibilité.**

Le Services des Espaces Verts s'est rendu sur place et n'a pas réussi à identifier le bosquet qui pose problème.

Son responsable propose à la personne concernée (qui n'avait pas donné ses coordonnées) de prendre contact avec lui pour plus de précisions.





Point sur les demandes Conseil de quartier 23/05/2016

Développement durable



Point sur les demandes Conseil de quartier 23/05/2016

- **Vérification de la distance entre les bornes métriques de l'Étang des Forges**

L'implantation de ces potelets n'a qu'une valeur indicative.

Elle permet aux personnes rencontrant des difficultés à se déplacer d'avoir une estimation de la longueur du chemin.

Une vérification sera réalisée afin de détecter d'éventuelles erreurs majeures.



Point sur les demandes

Conseil de quartier 23/05/2016

- **Installation d'un éclairage à l'Étang des Forges vers la base nautique**

La mise en place d'un éclairage du sentier de la Roselière n'est pas souhaitable en raison de son impact environnemental sur un site préservé et d'un coût trop important.

Mme Joëlle RAZAFINJATOVO (habite maintenant en Haute Saône)





Point sur les demandes

Conseil de quartier 23/05/2016

Déplacement - Stationnement



Point sur les demandes Conseil de quartier 23/05/2016

- **Dangerosité de la piste cyclable au niveau de la Gendarmerie Nationale par manque d'information sur sa continuité.**

Ce problème sera résolu avec la restructuration du carrefour qui sera réalisée dans le cadre des travaux d'aménagement de l'avenue du Parc.



Point sur les demandes Conseil de quartier 23/05/2016

- Carrefour de la rue de l'As de Trèfle et de l'avenue de la Laurencie : difficultés d'insertion des voitures entre les deux terre-pleins du tourne à gauche en direction de la rue de l'As de Trèfle

Le sas concerné mesure 18 m de long (la longueur utile est de 14 m), longueur suffisante pour insérer 2 véhicules.

L'îlot végétalisé ne peut pas être supprimé pour l'agrandir car il supporte un poteau de feu.



Point sur les demandes

Conseil de quartier 23/05/2016

- **Neutralisation de 4 places devant la clinique de la Miotte du 3 mai au 3 juin**

Les places avaient été réservées pour effectuer du marquage au sol.

Les conditions météorologiques du printemps n'ont pas permis une réalisation rapide.

M. Grudler



Point sur les demandes

Conseil de quartier 23/05/2016

- **Rue Philippe Grille : installation d'un panneau rappelant la « zone 30 » au milieu de la rue.**

Un panneau « vitesse limitée à 30 km/h », complété par un petit panneau « rappel », ont été installés en juin dernier.





Point sur les demandes

Conseil de quartier 23/05/2016

Police Municipale





Point sur les demandes

Conseil de quartier 23/05/2016

Rue Philippe Grille : non respect de la limitation de la vitesse à 30 km/h

Des passages de la Police Municipale ont été organisés depuis.





Point sur les demandes

Conseil de quartier 23/05/2016

Autres demandes



Point sur les demandes

Conseil de quartier 23/05/2016

- **Rue de Marseille : demande d'information sur le projet immobilier**

Projet en cours d'élaboration qui sera présenté en Conseil de quartier lorsqu'il sera finalisé.

Un Conseil de quartier Extraordinaire sera programmé avant la fin octobre sur les modifications du PLU sur le site de l'ancienne Laiterie





Informations Sécurité Publique

Par

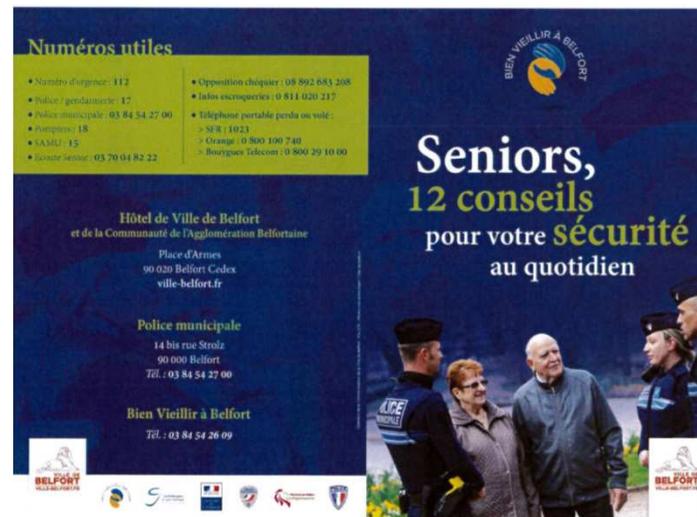
Ian BOUCARD

Président du Conseil de quartier



Actions spécifiques de prévention à destination des seniors

- Diffusion d'une plaquette (à disposition dans la salle)
- Mise en place d'une formation au profit des personnes âgées, des aidants et professionnels



Protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre

- Sont concernés par exemple :
 - Les conflits de voisinage,
 - la présence constatée de mineur non accompagné dans les lieux publics,
 - les incivilités commises par les mineurs,
 - les nuisances sonores,
 - les écarts de langage.
- Le rappel à l'ordre est verbal,
- Une convocation à un entretien officiel est envoyée par un courrier officiel (les mineurs seront accompagnés de leurs parents)
- Chaque rappel à l'ordre fera l'objet d'une fiche de synthèse réalisée par la Ville de Belfort et transmise au Parquet





Signature d'une convention entre la Ville de Belfort et le Parquet du Tribunal de Grande Instance de Belfort

- Date : 28 juillet 2016
- Objet : Mise à disposition par la Ville d'une zone de stockage pour engins motorisés (cyclomoteurs, motocyclette quadricycles).





Signature d'une convention entre la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale et la Ville de Belfort

- Date : 12 septembre 2016
- Objet : mise en œuvre de mesures de responsabilisation.

Il s'agit d'une mesure de sanction éducative prononcée à l'égard d'un élève par son responsable d'établissement scolaire.

Les mesures de responsabilisation se dérouleront dans des lieux d'accueil définis par la convention en accord entre le Principal du Collège et le Maire de la Ville de Belfort et fera l'objet d'une signature de convention.





Parc de la Douce

Signature d'une convention avec la Ville de Bavilliers

-Date : 25 mars 2016

-Objet : Préciser les modalités de partenariat entre les villes de Bavilliers, Belfort et la Communauté d'Agglomération Belfortaine quant à l'exploitation de la vidéo protection sur le Parc de la Douce



Quelques chiffres

- 26 policiers municipaux en septembre 2016
- 1^{er} juillet 2016 : Création d'une brigade motorisée
- Acquisition d'un second cinémomètre
- Armement des policiers titulaires avec des armes type révolver
- Sécurisation des commerces : création d'un fonds de soutien aux commerçants (50% du coût des installations : sas, vidéo protection, jusqu'à hauteur de 1 000 euros)
- 4 nouvelles caméras mobiles



N° Vert
0800
202 505

Allo voirie

et sur www.ville-belfort.fr



Police Municipale 03 84 54 27 00





MERCI DE VOTRE ATTENTION

